

Paul Samoyau
(ancien Sre Gal de l'UD CGT 79
1967-1989)
sociétaire Macif 0153658 depuis 1965
délégué national de 1983 à 2008 régional jusqu'en 2013

1972 - Une rencontre un peu insolite...

1972 une année noire pour Jacques VANDIER..., il ne voulait pas en parler. Et pourtant le 30 octobre 1972, une rencontre un peu insolite d'un jeune militant ouvrier âgé de 30 ans, recevait un dimanche matin ...

...Une délégation composée du syndicat Ugict- CGT de la Maif, du syndicat Cgt de la Macif, et une délégation de l'Encadrement de la Macif, conduite par Jacques Vandier, menacée de sanctions, par le CA présidé par Mr Mathé. Il s'en suit un communiqué célèbre, paru dans la Nouvelle République du 3 novembre 1972 qui titrait ;

« Les cadres CGT des Deux-Sèvres s' inquiètent : sanctions et menaces de licenciement à l'encontre d'une partie du personnel d'encadrement supérieur de la MACIF »

En sous titre ; **« c'est M. Vandier, directeur général, qui est visé »**
et le communiqué se concluait de cette manière :

« Dans la mesure où les sanctions prises seraient maintenues et, à plus forte raison, aggravées et étendues, l'U.G.I.C.T.-CGT ne manquerait pas de prendre, indépendamment de toute considération d'appartenance syndicale, les initiatives nécessaires à la défense des collègues menacés.

D' autre part l' U.G.I.C.T.-CGT qui regroupe les Ingénieurs, Cadres et Techniciens dont certains sont, à titre personnel, sociétaires de la M.A.C.I.F.- et qui représentent plus de 80 % du total des sociétaires – sur la situation actuelle de la mutuelle à laquelle ils ont jusqu'alors fait confiance, en attirant leur attention sur les dangers que comporterait obligatoirement pour l'avenir de la société, l'éviction d'une équipe de direction dont nul ne peut contester ni la compétence ni l'attachement à l'idéal mutualiste. »

Ce fut le départ d'un engagement mutualiste sans faille de la CGT, et, de Jacques Vandier, d'abord pour préparer l'Assemblée Générale de Lille, dans un premier temps en allant, dans les syndicats Cgt des entreprises rencontrer, les salariés sociétaires de la MACIF, pour les convaincre de l'importance de venir, personnellement, à cette Assemblée Générale, en étant porteur d'un mandat pour voter (un homme = une voix).

Afin de faciliter le contact dans les entreprises, les militants Macif, avaient l'accord et le concours de la Confédération, et, de l'Union Départementale des syndicats Cgt du Nord

Le résultat à l'A.G. de la MACIF de Lille en 1973 fut la victoire de la liste d'union mutualiste (à majorité de salariés), et celle de Jacques Vandier, ce qui obligea le président Mathé à démissionner et il fut remplacé par M. Hervé de Parthenay.

Jacques Vandier peut enfin, commencer à travailler son « idée » : « *faire la Mutuelle d'Assurance des salariés du Commerce et de l'Industrie de France* ». mais une question le hantait ; comment faire pour entrer dans ces entreprises, en France ? il y avait bien les C.E., mais ce n'était pas suffisant... Jacques Vandier a fait plusieurs approches auprès des organisations syndicales ou mutualistes mais sans grand succès...

Et ce n'est que dans les années 1980 qu'il rencontra Henri Krasucki secrétaire général de la CGT, et, toute suite les deux hommes se sont compris et ont partagés les mêmes objectifs mutuellement avantageux pour la CGT et pour la MACIF, traduit un accord de partenariat Macif et CGT, signé en 1982, à Niort repris peu après par la CFDT, FO, CFTC et CGC.

Il n'est pas inintéressant d'observer le refus de l'organisation CFDT de l'époque qui s'évertuait à convaincre, ses militants de la mutuelle, à ne pas participer à cette aventure !!! qui, dans un courrier du 3 mai 1973, adressé au syndicat Cfdt de la mutuelle, concluait :

....« c'est pourquoi les différences entre la CFDT et la CGT vont beaucoup plus loin que de simples différences de mots entre « autogestion » et « gestion démocratique ». Derrière ces termes, ce sont en effet deux conceptions opposées du pouvoir et de l'autorité qui s'affrontent.

Ce n'est pas le terme de démocratisation que la CFDT rejette mais la définition que la CGT en donne ? Pour la CGT, démocratiser c'est changer le tenant de l'autorité ; mettre un Conseil d'administration démocratique (représentant les travailleurs, les consommateurs et l'Etat, par exemple), à la place du Conseil d'administration des capitalistes, la structure du pouvoir n'est pas modifiée, la situation de dépendance de la majorité subsiste. Pour la CFDT, il ne suffit pas de remplacer une autorité illégitime et parfois incapable par une autorité légitime et plus capable : c'est la conception même du chef, du dirigeant qui doit être révisée ».

signé : André PINEAU
(ancien Sre GI de l'UD CFDT 79)